

# T@mT@m/CFTC.DÉFENSE

Fédération CFTC Défense – Case 38 – 60, boulevard du général Martial Valin – CS 21623 – 75509 PARIS CEDEX 15

Téléphone : 09 88 67 79 72/73 ou 841 167 79 72/73

Site Web : [www.cftcdefense.fr](http://www.cftcdefense.fr) – Site Intradef : <http://cftc.syndicat.defense.gouv.fr>

Directeur de la publication : Didier LENFANT – Rédacteur en chef : Alexandre DIEMER

N° 523 – 5 avril 2017

## FLASH INFO SA : EXAMEN PROFESSIONNEL CLASSE EXCEPTIONNELLE : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

L'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE) du ministère de la défense au titre de l'année 2018 est ouvert<sup>1</sup>.

Vous trouverez ci-dessous l'essentiel des renseignements concernant cet examen :

EXAMEN PROFESSIONNEL 2018 de SACE	
Qui peut se présenter ?	<p><b>Les secrétaires administratifs de classe supérieure (SACS)</b> qui justifient :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>d'au moins <b>3 années de services effectifs</b> dans le corps des SA</li></ul> <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"><li>soit d'au moins un an dans le <b>5<sup>ème</sup> échelon</b> de SACS au 31 décembre 2018 (nouvel échelonnement suite à l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations [PPCR]) ;</li><li>soit qui auraient atteint le <b>6<sup>ème</sup> échelon</b> de SACS au plus tard au 31 décembre 2018 suivant l'ancien échelonnement, avant application du PPCR, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.</li></ul> <p><i>Cette mesure transitoire était réclamée par la CFTC pour permettre aux SACS qui conditionnaient avant application du PPCR de pouvoir continuer à se présenter à l'examen professionnel de SACE.</i></p>
Quelles dates ?	<ul style="list-style-type: none"><li>date limite de <b>retrait des dossiers d'inscription et de RAEP</b> (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) : <b>le 2 mai à midi</b> (heure de Paris) ;</li><li>date de <b>clôture des inscriptions</b> : <b>le 4 mai</b> ;</li></ul> <p><i>Notre conseil : n'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire !</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>date de <b>l'épreuve écrite d'admissibilité</b> : <b>le 15 juin</b> ;</li><li>date de publication des <b>résultats</b> : à compter du <b>7 septembre</b> ;</li><li>date limite d'<b>envoi des dossiers de RAEP</b> (uniquement pour les candidats admissibles) : <b>le 29 septembre</b> ;</li><li>date de <b>l'épreuve orale d'admission</b> : <b>à partir du 16 octobre</b>, à Lyon ;</li><li>date de publication des résultats : à l'issue des oraux.</li></ul>
Comment s'inscrire ?	<p>1/ Retrait des dossiers d'inscription et de RAEP :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>soit depuis l'espace RH sur Intradef (CTRL + clic sur le lien suivant) : <a href="http://examen_pro_SACE_2018">examen_pro SACE 2018</a></li><li>soit par Internet : <a href="https://www.concours-civils.defense.gouv.fr">https://www.concours-civils.defense.gouv.fr</a></li></ul>

<sup>1</sup> Arrêté du 20 mars 2017, publié au *Journal Officiel* du 29 mars (texte n° 40)

	<p>➤ soit par voie postale, auprès du CMG de Lyon (adresse ci-après), en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse (tarif lettre 190 g, format A4).</p> <p>2/ Après avoir <b>rempli, daté et signé le formulaire d'inscription</b>, vous devez <b>l'envoyer</b>, au plus tard le 4 mai, au CMG de votre département d'affectation géographique (coordonnées indiquées dans le dossier d'inscription).</p> <p><i>La CFTC vous recommande de mettre en copie votre bureau de proximité gestionnaire du personnel civil.</i></p> <p><i>Et, compte tenu des délais de transmission, de ne pas trop attendre pour vous inscrire, d'autant que ce sera la période des vacances de Pâques.</i></p> <p>3/ Si vous êtes admissible, il faudra adresser votre dossier de RAEP, en 4 exemplaires papier, au CMG de Lyon, par voie postale (adresse ci-dessous).</p> <p><i>La CFTC vous recommande de préparer dès maintenant ce dossier, qui constitue une des bases de l'épreuve orale, puis de le faire viser par votre hiérarchie.</i></p>
<p><b>Quelles épreuves ?</b></p>	<p><b>1. L'épreuve écrite d'admissibilité</b> (coefficient : 2. Durée : 3 heures).</p> <p>Elle consiste en la rédaction d'une note à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant pas excéder 30 pages.</p> <p><b>2. L'épreuve orale d'admission</b> (coefficient : 3. Durée : 25 minutes).</p> <p>Elle consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un SACE, ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.</p> <p>L'entretien débute par un <b>exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle</b>. <i>Attention : il s'agit d'un maximum. En pratique, selon les années, cet exposé dure 7 à 8 minutes (le jury vous en annonce la durée avant de commencer).</i></p> <p>Pour conduire cet entretien, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP).</p> <p>Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou à l'établissement dans lequel il exerce.</p> <p>Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté. <i>Vous pouvez « tendre la perche » au jury suivant les formulations de votre dossier de RAEP. Il est donc important de soigner la rédaction de ce dossier !</i></p> <p><b>Chaque épreuve est notée de 0 à 20</b>, avec une note éliminatoire fixée à 8 sur 20 avant application des coefficients.</p> <p><i>Pour bien vous préparer, la CFTC vous conseille de lire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>les rapports du président du jury et la meilleure copie de l'examen ;</i></li> <li>• <i>les annales des années antérieures.</i></li> </ul> <p><i>Vous les trouverez sur la page Intradef suivante : <a href="http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-ministeriel-rh/article.php?id_article=1566">http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-ministeriel-rh/article.php?id_article=1566</a></i></p>
<p><b>Combien de postes ?</b></p>	<p><b>62 postes sont offerts.</b></p>
<p><b>Qui contacter ?</b></p>	<p>L'autorité organisatrice de cet examen professionnel est le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon.</p> <p>CMG de Lyon / division ressources humaines, bureau concours, recrutement et formation, section A / quartier général Frère / B.P. 41 / 69 998 LYON CEDEX 07</p> <p>Tél. : 821.691.24.94 (PNIA) ou 04.37.27.24.94 (PTT).</p>

La CFTC se tient à votre disposition pour vous aider à compléter les dossiers d'inscription et de RAEP, si besoin était.